

Communiqué de presse du Collège provincial

Le 16 mars 2020

CO-VID 19: NOUVELLES DISPOSITIONS PROVINCIALES POUR FAVORISER LE CONFINEMENT ET ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE INNOVANT EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Devant l'évolution de la pandémie du Covid-19, le Collège provincial du Hainaut a reconsidéré les mesures prises jusqu'à présent pour assurer la continuité du service offert au citoyen tout en veillant à la santé de son personnel, celle de ses Asbl de gestion et celle de ses étudiants.

Des dispositions plus fortes ont été prises en ce qui concerne les stages des étudiants, l'organisation d'une continuité pédagogique et la mise en œuvre de permanences dans les services pour diminuer les présences en institution et favoriser ainsi le confinement.

Enseignement: éducation numérique et stages volontaires

Dans **l'enseignement**, il est constaté que les garderies mises en place ce lundi 16 mars ont été très peu sollicitées. Le Collège provincial a donc pris l'option de réorienter son personnel enseignant vers la mise en œuvre d'un dispositif innovant d'éducation numérique. Les professeurs travaillent en ce moment à la mise en ligne d'activités pédagogiques de révision et de consolidation des acquis. Les élèves seront dotés d'une adresse email pour les suivre et bénéficier d'un accompagnement en ligne. Les travaux rentrés par les élèves ne seront toutefois pas évalués. L'objectif est de doter les jeunes d'outils de réussite et d'offrir aux enseignants un espace éducatif nouveau leur permettant de pratiquer le travail à distance.

Face à la problématique difficile des stages extérieurs, le Collège provincial a décidé de suspendre tous les stages mais, soucieux de participer à l'effort sanitaire collectif, de ne maintenir que, sur base volontaire, les stages en milieu hospitalier ou de maisons de repos et de soins. Ces stages s'appuieront sur le volontariat des étudiants, les institutions accueillantes devront offrir la garantie que les étudiants bénéficieront du même équipement et du même matériel que le personnel.

En matière de **formation**, toutes les formations de base des aspirants policiers sont suspendues étant donné l'impossibilité de respecter la règle de distanciation sociale.

Social: garantir le service et la santé

Dans **l'action sociale**, le Collège provincial est particulièrement attentif aux situations dans les IMP et leurs centres d'accueil et d'hébergement. Les cas de contamination rencontrés au sein du Roseau vert durant ce week-end incitent à la prudence, particulièrement à l'égard des personnes adultes polyhandicapées.

La Province met tout en œuvre pour disposer du matériel de protection et d'hygiène utile au personnel. Il a fait appel à la solidarité des services provinciaux et étudie les différentes pistes pour s'assurer les services d'une société spécialisée dans le nettoyage des espaces de soin. Un dépistage des agents en contact avec les personnes malades est par ailleurs en cours.

Les services de santé mentale et d'accueil en milieu de vie n'interviendront plus qu'en cas d'urgence et ne pratiqueront plus d'interventions à domicile pour le bien-être du personnel et des bénéficiaires.

Personnel : télétravail élargi et permanences

L'ensemble des services provinciaux continuera à fonctionner de manière allégée dans les prochaines semaines pour assurer les missions de base.

Le télétravail et le travail à domicile seront élargis au-delà d'un jour par semaine. Les horaires seront aménagés. Les services organiseront une rotation de leur personnel par l'organisation de permanences. Le personnel invité à rester à domicile demeurera rappelable à tout

moment. Le Collège provincial sait qu'il peut compter sur son sens de l'intérêt public et son efficacité.